

# L'île de Sein saisit la Commission européenne contre le monopole d'EDF

Portant un projet de transition énergétique 100% renouvelable, l'île de Sein s'oppose depuis des années au monopole d'EDF sur la concession de son réseau électrique. Ses habitants ont décidé de porter le dossier au niveau européen.



© synto Vue de l'île de Sein (Finistère)

La société locale d'énergie Île de Sein énergies (IDSE) a déposé une plainte auprès de la Commission européenne, le 16 mars, contre le syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF). En parallèle, elle demande au tribunal administratif un renvoi préjudiciel devant la Cour de justice

de l'Union européenne.

**L'eau chaude représente la moitié de nos besoins. Or, aujourd'hui, on utilise du fioul pour produire de l'électricité qui produira de l'eau chaude.**  
**Patrick Saultier, IDSE**

Le combat de cette petite île bretonne de 100 habitants contre le monopole de l'électricien n'est pas nouveau. En 2013, les habitants ont créé la société locale afin de porter un projet 100% renouvelable et mettre fin à la production d'électricité à partir de fioul. Mais

*"très vite, les habitants se heurtent à la toute-puissance de l'entreprise EDF. Celle-ci détenant le monopole de la concession du réseau de distribution, elle empêche toute évolution du mix énergétique aujourd'hui 100% électrique (à base de fioul) et toute tentative de pilotage de la demande", raconte IDSE.*

Dans les territoires insulaires, le code de l'énergie prévoit en effet qu'un seul opérateur puisse intervenir : EDF.

*"Nous avons demandé officiellement la concession du réseau électrique au SDEF. Elle nous a été refusée au motif qu'elle devait obligatoirement être attribuée à EDF. Nous estimons que ce n'est pas conforme au droit européen", explique Patrick Saultier, directeur général d'IDSE.*

La société locale a également déposé un référé devant le Conseil d'Etat, en mai 2017, resté sans suite pour l'heure...

*"Nous avons rencontré EDF, la DGEC... Nous ne demandons pas d'argent. Nous souhaitons juste utiliser la contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour effectuer notre transition énergétique", indique Patrick Saultier.*

Aujourd'hui, la production électrique sur l'île coûte 50 c€/kWh, revendue aux habitants dans le cadre du tarif régulé autour de 5 c€/kWh. La différence est supportée par la CSPE au titre de la solidarité énergétique du territoire.

*"Cela coûte 450.000€ par an de CSPE. Sur l'ensemble des îles (lire ci-dessous), 1,6 Md€ de CSPE sont affectés chaque année au fioul et au charbon..."*

**"EDF ne réfléchit que par le vecteur électrique et bloque la transition énergétique"**

Le monopole d'EDF dans les petits territoires insulaires a été remis en question lors des débats parlementaires sur la loi relative à la transition énergétique. François de Rugy, alors député Vert de Loire-Atlantique, avait déposé un **amendement** pour permettre à ces territoires de faire appel à un autre opérateur, qui

*"s'affranchirait des limites d'intervention de l'opérateur historique (électricité) et pourrait aborder techniquement toutes les évolutions en rapport avec l'énergie (chauffage, mobilité terrestre et maritime, électricité, production d'eau potable)".*

L'amendement a finalement été rejeté, le gouvernement ayant donné un avis défavorable. Ségolène Royal, alors ministre en charge de l'énergie, avait souligné que

*"ces zones très petites ne permettent pas à un opérateur d'être rentable" et que c'était plutôt "une obligation qui pèse sur EDF. La mise en concurrence fera que personne ne viendra s'y positionner".*

Les habitants de Sein estiment au contraire que l'approche d'EDF, 100% électrique, freine la transition énergétique de l'île.

*"L'eau chaude représente la moitié de nos besoins. Or, aujourd'hui, on utilise du fioul pour produire de l'électricité qui produira de l'eau chaude", regrette Patrick Saultier. "EDF ne réfléchit que par le vecteur électrique et bloque la transition énergétique. Nous souhaitons qu'il y ait une réflexion globale sur l'énergie et pas seulement sur l'électricité".*

Le mix renouvelable pourrait s'appuyer sur du solaire thermique, des panneaux photovoltaïques, des petites hydroliennes et des éoliennes.

*"Pour utiliser ces ressources, il faut maîtriser le pilotage de la production et de la demande, déclencher par exemple les chauffe-eau lorsqu'il y a des marées", explique Patrick Saultier.*

L'île veut ainsi être un laboratoire de la transition énergétique.

Sophie Fabrégat, journaliste  
Rédactrice en chef adjointe

## Les îles bretonnes ne pourront pas faire leur transition énergétique

16 octobre 2014  
Sophie Fabrégat

Lors des débats sur le projet de loi de transition énergétique à l'Assemblée nationale, le député Vert François de Rugy (Loire-Atlantique) a présenté un amendement visant à permettre aux petits territoires insulaires de sortir du monopole d'EDF. Cet amendement, qui a été rejeté, concernait particulièrement le cas des îles bretonnes (Glénan, Ouessant, Molène, Sein, Chausey)

*"où une grande partie des besoins énergétiques est couverte par l'électricité produite quasi exclusivement par des génératrices fonctionnant au fioul".*

Or, certains de ces territoires portent de réels projets de transition énergétique.

Selon François de Rugy,

*"les zones non interconnectées de moins de 2.000 clients représentent de très petites consommations d'énergie qui n'encouragent pas les opérateurs de grande taille à étudier de nouveaux systèmes, notamment la production d'énergies renouvelables, pourtant abondantes dans ces régions (énergies marine, solaire et éolienne)".*

Pour l'heure, le code de l'énergie prévoit qu'un seul opérateur intervienne sur ces territoires : EDF. Or, ce dernier

*"investit dans de nouveaux générateurs au fioul et n'envisage pas d'évolution notable".*

Ces îles souhaitent donc se réapproprier leur destin énergétique, afin de

*"mener des expériences alternatives à la production coûteuse et polluante du fioul".*

Selon le député, le projet 100% énergies renouvelables **porté par l'île de Sein**, afficherait un coût (supporté par la CSPÉ) inférieur de 25% au système actuel (400.000 € par an). Pour les besoins en électricité, ce projet mise sur le développement de l'éolien, du photovoltaïque, d'hydroliennes (avec un stockage au fioul de secours) et la mise en œuvre d'un réseau intelligent. Les bâtiments seraient également rénovés et la géothermie déployée.

L'amendement proposait donc que ces territoires puissent faire appel à un autre opérateur, qui

*"s'affranchirait des limites d'intervention de l'opérateur historique (électricité) et pourrait aborder techniquement toutes les évolutions en rapport avec l'énergie (chauffage, mobilité*

terrestre et maritime, électricité, production d'eau potable)".

Sécolène Royal, qui a donné un avis défavorable à cet amendement, estime pour sa part que

"ces zones très petites ne permettent pas à un opérateur d'être rentable".

Selon la ministre,

"c'est une obligation qui pèse aujourd'hui sur EDF. La mise en concurrence fera que personne ne viendra s'y positionner".



<http://www.idsenergies.fr/idse>

Edito du 23 Mars 2018

Avec la société locale d'énergie IDSE, une action juridique est décidée contre l'Etat français et contre le monopole EDF. Pourquoi être arrivé à ce point ?

Depuis que la société locale IDSE est créée en 2013 pour remplacer le fioul par du renouvelable sur l'île de Sein, plusieurs démarches ont été faites tant vers l'entreprise EDF que vers l'Etat. Elles ont toutes échoué. EDF réagit de manière tout à fait logique pour faire perdurer un système qui le nourrit en faisant payer, à tous les Français, une lourde taxe sur leur facture afin de continuer à polluer sur Sein. Dans son action, nous retrouvons *tous les stades successifs d'un système ancien confronté à une idée révolutionnaire* : comment EDF lutte contre le projet d'énergie citoyenne de Sein ?

❑ **Premier stade** : *le système ignore la proposition*. L'idée révolutionnaire d'une énergie locale et citoyenne tombe à l'eau. C'est

"Une idée utopiste", "Elle ne tient pas la route car elle est portée par une association aux vœux pieux".

❑ **Deuxième stade** : *le système ridiculise l'idée révolutionnaire*.

"Ce ne sont pas des petits paysans qui peuvent produire de l'électricité",

"Vous retournerez à la bougie, dans le noir"

"Les énergies renouvelables sont intermittentes donc pas adaptées à une île non interconnectée",

etc.

❑ **Troisième stade** : *le système combat l'idée révolutionnaire si elle trace son sillon.* Par exemple en attaquant, diffamant et menaçant les messagers. L'idée devient dangereuse. Ainsi quand cette idée est mise, noir sur blanc, dans un amendement d'une loi en discussion, celle sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015, tout est mis en oeuvre pour la supprimer.

❑ **Quatrième stade** : *le système récupère l'idée nouvelle pour in fine l'étouffer.* Si malgré tout l'idée survit et bouge encore, et bien le système la reprend à son compte et il proclame qu'il va la mettre en oeuvre. Bien sûr, ce n'est qu'un moyen de démontrer que l'idée est impossible, en ralentissant au maximum sa mise en oeuvre, mais le système, lui, gagne ainsi beaucoup de temps. En espérant bien sûr que l'idée soit réduite au silence car étouffée.

Toutefois, dans ce cas, le système prend le risque d'exploser car l'idée est sortie de l'oeuf par sa proclamation et elle est vivante dans son giron tel un cancer. Sur l'île de Sein, nous en sommes au stade de la récupération de l'idée. En commençant par la reprendre en partie puis dans son intégralité. Tout en prenant soin de ne pas apparaître directement en mettant, en première ligne, d'autres personnes, tels certains élus, ou un autre système créé ex novo. Toutefois, les Sénans ne sont pas dupes et ils comprennent bien que le discours d'EDF n'a qu'un seul but : l'élimination des énergies renouvelables citoyennes.

**Il est bon maintenant de rappeler le passé et revenons à l'an 1979.** Pas bien loin de Sein à Plogoff, une centrale nucléaire est projetée. Quelques "illuminés" la refusent et ils expliquent qu'il faudrait développer localement les énergies renouvelables. EDF installe alors une éolienne à Ouessant en décembre 1979. Quelques semaines après, lors du premier coup de vent, l'éolienne est détruite. EDF avait déjà fait de même dans deux autres communes de l'Ouest : l'une à Saint-Rémy-des-Landes et l'autre à Nogent-le-Roi. Au bout de quelques semaines, les deux éoliennes étaient en panne, "poussant" EDF à abandonner ces projets. En conclusion, preuve était faite selon EDF que l'éolien n'était pas fiable. Par contre, nos voisins du Nord et du Sud (Danemark, Allemagne, Espagne, Portugal...) ont continué à développer les énergies renouvelables. Le système EDF a "gagné" plus de 30 ans. *Notre pays, et son industrie ont perdu plus de 30 ans.*

**Il est aussi bon de regarder les actions d'EDF sur d'autres îles françaises.** Par exemple, à Miquelon où EDF a réussi à faire arrêter les éoliennes installées en 2000 pour ensuite construire une centrale au fioul mise en fonctionnement fin 2015. EDF continue d'investir dans les moyens de production et de pollution au fioul (plus de 1,5 milliard d'euros entre 2012 et 2014), beaucoup plus que dans les énergies renouvelables pourtant moins chères.

L'Etat continue de financer les industries et les énergies émettant des gaz à effet de serre en France, une action qu'il s'interdit depuis peu à l'étranger.

Cherchez l'erreur dans le cadre des engagements nationaux, pris devant le peuple français et la communauté mondiale, à la suite de la COP21 en 2015, sans remonter au protocole de Kyoto de 1987.

Les habitants de Sein ne sont pas dupes et refusent qu'on leur serve à nouveau le même plat et la même histoire.

Ainsi, après plus de 30 ans de vaines promesses avec une éolienne annoncée sur Sein dès 1984 pour l'année 1985, ils prennent leur destin en main.